



ELECTION PRESIDENTIELLE 2022

**LES 12 PROPOSITIONS DE
L'UNION SPORT & CYCLE**



Le 24 avril prochain, les Français choisiront leur prochain(e) Président(e) de la République et à la mi-juin, ils éliront une nouvelle Assemblée nationale. Les défis auxquels devront s'atteler le pouvoir exécutif et la représentation nationale seront nombreux et structurants pour notre pays.

A cet égard, le sport offre des solutions concrètes et durables aux principaux enjeux de notre société, que ce soit en matière d'économie, de santé, de transition écologique ou encore d'inclusion sociale et d'éducation. En cela, le sport est essentiel.

En effet, tous les sondages indiquent que parmi les priorités des Français figurent le pouvoir d'achat, la santé, l'emploi, l'environnement ou encore le vivre-ensemble. Autant de secteurs dans lesquels le sport joue un rôle majeur qui n'est plus à démontrer. Il est temps que les décideurs politiques fassent du sport un enjeu politique à la hauteur de ses externalités positives car le **#LESPORTESENTIEL**

C'est ainsi que l'UNION Sport & Cycle veut démontrer comment le secteur de l'activité physique et sportive, des loisirs et du cycle permet de répondre aux thèmes principaux qui animeront la campagne présidentielle et qui préoccupent aujourd'hui les Français. Plus que des revendications sectorielles, les propositions portées par l'UNION Sport & Cycle, issues d'une large consultation de ses entreprises adhérentes, se veulent pragmatiques et réalistes sur le plan budgétaire.

Ces propositions, au nombre de douze, doivent permettre de faire reconnaître le sport, les loisirs, le cycle et la mobilité active comme activités et secteurs essentiels dans notre pays et de faire émerger une véritable culture du sport en France.

Pascale Gozzi, Présidente de l'UNION Sport & Cycle

#LE SPORT EST ESSENTIEL POUR L'ECONOMIE ET L'EMPLOI

L'économie française a été amplement touchée par le contexte sanitaire des deux dernières années, provoquant l'arrêt complet ou partiel de certains secteurs d'activités. Si elle retrouve progressivement un certain dynamisme, les conséquences de ces perturbations s'avèrent persistantes. La paupérisation d'une partie de la population en atteste au même titre que la fragilisation d'entreprises de divers secteurs. La France affiche par ailleurs des déséquilibres structurels dans le développement de son économie, déséquilibres symbolisés par une balance commerciale déficitaire. La crise sanitaire a souligné que la dépendance extérieure pour la production de différents biens pouvait être problématique et a conduit à l'émergence d'un nouveau débat autour de la réindustrialisation potentielle du pays.

La filière économique du sport n'a pas échappé à cette dynamique nationale. À l'image notamment des salles de sport ou des stations de ski, contraintes à des fermetures prolongées, le secteur a été profondément impacté par la pandémie. La filière a affiché lors de cette période toute sa résilience et sa capacité à innover. Des caractéristiques qui ont amplement participé au développement de l'ensemble de l'économie sportive au cours des dernières années. **Le sport représente aujourd'hui plus de 77 milliards d'euros de chiffre d'affaires, impliquant 112 000 entreprises**

et 330 000 emplois, soit 2,2% des effectifs salariés de l'Hexagone². Certains secteurs présents au sein de la filière sont particulièrement porteurs. C'est le cas de l'industrie du cycle qui se développe à mesure que se démocratisent les mobilités actives. **Les retombées économiques liées au cycle atteignent ainsi les 29 milliards d'euros et pourraient connaître une hausse majeure si le vélo atteint les 9% de part modale fixés par le Plan Mobilités Actives d'ici 2030.**

Pour autant, la prise en compte du poids économique du sport par les pouvoirs publics reste limitée. La filière est souvent sous-évaluée compte tenu notamment des diverses transversalités qu'elle induit. Le lien unissant le sport et le tourisme est éloquent à cet égard. La considération accordée à l'économie du sport doit donc être réévaluée et alignée à son poids réel et à son potentiel de développement. Le secteur mérite d'être soutenu et stimulé et doit pouvoir bénéficier de la dynamique actuelle entourant la réindustrialisation du pays. L'industrie du cycle peut constituer une cible particulièrement pertinente dans ce processus. Dans le même sens, les externalités induites par le sport, notamment dans le secteur touristique, devront être stimulées et amplifiées afin de participer à la création d'activités et d'emplois.

¹La balance commerciale de la France en biens affichait un déficit de 84,7 milliards d'euros en 2021. DGDDI, résultats de décembre 2022. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381430#tableau-figure1>

²https://groupebpce.com/le-groupe-et-le-sport/acteur-de-l-economie-du-sport/notre-etude-sur-la-filiere-sport/bpcelobservatoire_economiedusport



PROPOSITION N°1 : Lancer un grand plan de réindustrialisation pour le secteur du cycle.

Le cycle en chiffres :

- **2 685 000 de cycles vendus** en France en 2020, dont **515 000 vélos à assistance électrique**.
- **120 entreprises spécialisées** dans la fabrication de cycles.
- **Plus de 3 100 commerces** et services de cycles, dont **2 500 détaillants**.
- La filière économique du cycle en France représente **8,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel** et **29 milliards d'euros** de retombées économiques.



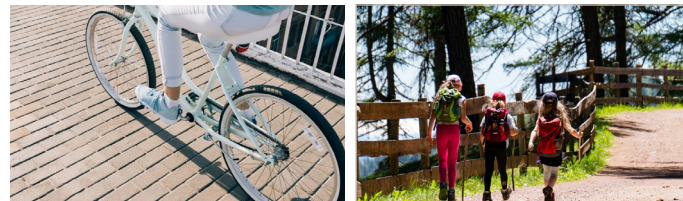
« Le vélo est une réponse de premier ordre aux enjeux de relocalisation et de compétitivité économique. Créer une filière économique du vélo permettrait d'accompagner le secteur en matière de formation, de création d'emploi, d'innovation, de développement de nouveaux métiers et de création de valeur

en France. »

Jérôme Valentin - Vice-Président de L'UNION sport & cycle

Alors que la réindustrialisation de la France est actuellement évoquée dans de nombreux débats entourant l'élection présidentielle, différentes filières

semblent particulièrement pertinentes à prendre en compte dans ces réflexions. C'est le cas de l'industrie du cycle qui bénéficie d'une augmentation constante de ses activités et dont les perspectives de développement sont tout aussi prometteuses. La filière économique du cycle représente aujourd'hui 78 000 emplois et 29 milliards d'euros de retombées économiques. Les perspectives de développement de la filière se consolident et s'étendent à mesure que se développent les mobilités actives. Les mobilités actives, soutenues par une demande grandissante des usagers et par un certain volontarisme politique, occuperont une place croissante dans les mobilités des individus dans les prochaines années. Les besoins d'équipements suivront cette pente ascendante et justifient le lancement d'un plan de relocalisation du secteur du cycle. Les problématiques actuelles d'approvisionnement des fabricants de cycles démontrent que l'indépendance, complète ou partielle, de la France autour de cette production peut s'avérer stratégique. Cette réindustrialisation est d'autant plus pertinente que les synergies avec d'autres industries sont nombreuses (moteurs, électronique, connectivité, etc). Les retombées d'un tel plan seraient donc multiples et bénéficieraient à une grande diversité d'acteurs.



PROPOSITION N°2 : Valoriser les territoires sportifs et promouvoir les activités sportives outdoor avec la création d'un label « Destinations de tourisme sportif d'excellence.

»

Le sport contribue amplement à l'attractivité touristique de nombreux territoires. Les aspirations des individus s'orientent de manière croissante vers des séjours centrés autour de la nature et des activités physiques et sportives, à tel point que le sport constitue un véritable outil de découverte des territoires. Pour autant, la considération accordée au sport dans la transversalité qui le lie avec le tourisme reste limitée. La visibilité des acteurs sportifs impliqués dans une telle démarche mériterait d'être approfondie alors que les territoires engageant de véritables stratégies sur le tourisme sportif ne sont pas suffisamment identifiés. La labellisation des territoires sportifs et la mise en valeur des sports outdoor, à travers la création de « destinations tourisme sportif d'excellence » doit permettre de répondre à cette problématique. Les points suivants devront notamment être considérés :

- Les trails et courses sur route qui font partie du patrimoine des territoires et qui sont génératrices d'emplois et de développement économique.
- Les lieux de pratiques privilégiés au sein d'un territoire.
- Les possibilités de pratiquer le tourisme itinérant au sein de l'espace identifié.

PROPOSITION N°3 : Engager une profonde réflexion sur l'évolution des besoins en matière de formations et d'expertises dans les métiers du sport, des loisirs et du cycle.

Transformation digitale, transition écologique, évolutions des pratiques... : le sport connaît, comme d'autres secteurs d'activité, des évolutions notables pouvant produire des décalages entre les besoins des entreprises et les compétences disponibles. Aujourd'hui, le secteur du sport et du cycle connaît une crise de l'employabilité, les formations n'étant plus nécessairement adaptées au marché du travail et les emplois n'attirant plus autant de candidats qu'auparavant.

Le lancement d'une étude nationale sur l'analyse des besoins en matière de formation dans les métiers du sport, des loisirs et du cycle permettrait de répondre à cette situation. La correspondance entre les formations existantes et les besoins des acteurs sportifs s'en trouverait renforcée. Dans le même sens, cette étude participerait à l'alimentation des réflexions entourant le futur de ces métiers et de leur attractivité.



³Selon un sondage Ipsos-Sopra Steria réalisé en janvier 2022, le système de santé représente la seconde préoccupation des Français quand ils sont interrogés sur la situation du pays.



#LE SPORT EST ESSENTIEL POUR LA SANTE

La thématique de la santé représente l'une des principales préoccupations des Français à l'approche des élections présidentielles. La pandémie a souligné une problématique importante d'accès aux soins des individus et a contribué à approfondir l'inquiétant phénomène de sédentarité qui touche d'amples pans de la population. Les périodes de confinement, conjuguées à l'extension du télétravail, ont conduit à une évolution des comportements et usages des individus et à une sédentarité renforcée. Considérée comme une « bombe à retardement », la sédentarité est notamment vectrice de problèmes cardiovasculaires ou de diabète chez les individus. On estime pourtant actuellement que **95% des adultes français pourraient faire face à la détérioration de leur santé à cause d'un manque d'activité physique** et en raison de périodes prolongées passées assises. Dans ce contexte, la définition d'une stratégie de santé ambitieuse, consolidant les moyens de prévention, qu'ils soient primaires, secondaires ou tertiaires, s'impose comme une nécessité.

Participant au bien-être et à la bonne forme physique des individus, le sport doit constituer une clé de voûte au sein de cette stratégie ambitieuse de santé. La pratique sportive représente un outil à la fois pertinent et efficient dans la prévention des maladies. La pratique d'une activité physique régulière permet par exemple une augmentation

de l'espérance de vie de 3 ans ou un retardement de l'âge de début de la dépendance de 6 ans. Dans le même temps, le sport participe à la réduction des maladies cardiaques, des problèmes de diabète, ou de l'hypertension. **En découle des économies substantielles sur les dépenses de santé, allant de 30 à 34€ par an pour les individus et de 308 à 348€ pour la « société civile » par pratiquant régulier.** Les retombées des investissements dirigés vers la pratique sportive s'avèrent donc particulièrement positives.

Si les pouvoirs publics prennent progressivement en compte le rôle déterminant qu'occupe le sport dans la santé des individus, comme en témoignent notamment le développement de Maisons Sport-Santé ou la prescription de séances sportives pour des patients atteints d'affections longue durée, d'importants progrès doivent encore être réalisés sur cette thématique. L'avancée de la sédentarité au sein de la population, additionnée à l'éloignement de certains individus de la pratique sportive suite à la crise sanitaire, justifient de tels efforts. L'accélération de la dynamique entourant le sport-santé doit constituer une priorité à cet égard au même titre que la démocratisation du sport « prescrit ». La levée de contraintes financières entourant l'accès à la pratique doit également participer à son développement.

⁴Manque d'activité physique et excès de sédentarité : une priorité de santé publique, ANSES, janvier 2022

⁵Étude sur le sport en entreprise, CNOSF, 2017



PROPOSITION N°4 : Permettre la prise en charge par les mutuelles des prescriptions médicales liées au sport et à l'activité physique

Cette mesure passe par :

- La création d'une plateforme de référencement et de localisation de l'ensemble des acteurs dans chaque Agence Régionale de Santé.
- L'accès des médecins à cette plateforme de référencement permettant la mise en relation des professionnels de santé avec les prestataires agréés.
- Le renforcement de la formation des professionnels de santé pour qu'ils intègrent les activités physiques et sportives dans leurs conseils de prévention ou de traitement.
- L'intégration des professionnels du sport à la liste des acteurs de la prévention primaire du ministère de la Santé.

PROPOSITION N°5 : Appliquer un taux de TVA réduit à 10% pour les loisirs sportifs marchands

Transformation digitale, transition écologique, évolutions des pratiques... : le sport connaît, comme d'autres secteurs d'activité, des évolutions notables pouvant produire des décalages entre les besoins des entreprises et les compétences disponibles. Aujourd'hui, le secteur du sport et du cycle connaît une crise de l'employabilité, les formations n'étant plus nécessairement adaptées au marché du travail et les emplois n'attirant plus autant de candidats qu'auparavant.

Le lancement d'une étude nationale sur l'analyse des

besoins en matière de formation dans les métiers du sport, des loisirs et du cycle permettrait de répondre à cette situation. La correspondance entre les formations existantes et les besoins des acteurs sportifs s'en trouverait renforcée. Dans le même sens, cette étude participerait à l'alimentation des réflexions entourant le futur de ces métiers et de leur attractivité.

Les loisirs sportifs marchands en chiffres :

- **6 800 établissements** de loisirs sportifs marchands en France en 2021 (**6 500 en 2019**).
- **70 000 salariés.**
- **17 millions de pratiquants.**
- **3,2 milliards d'euros** de chiffre d'affaires en 2019.
- **Plus d'1 milliard d'euros** de pertes en 2020 et **375 millions en 2021** sur les 7 mois d'ouverture.



Grégory de Radiguès, Vice-Président de l'UNION sport & cycle :

« Considérés comme des commerces classiques, les loisirs sportifs marchands contribuent pourtant aux objectifs de santé publique. L'abaissement du taux de TVA à 10% favorisera le développement de l'activité sportive et lèvera le frein du coût d'accès pour

les pratiquants. »

Les entreprises des loisirs sportifs marchands ne bénéficient pas d'une fiscalité adaptée aux services qu'elles proposent. Elles restent considérées comme des commerces classiques et sont par conséquent assujettis à une TVA de 20%. L'abaissement du taux de TVA à 10% doit favoriser le développement de l'activité sportive en leur sein et lever le frein du coût d'accès pour les individus, alors même qu'elle contribue aux objectifs de santé publique. Cette demande est d'autant plus légitime, que le secteur du loisir, pourtant proche de cette activité, bénéficie déjà d'une TVA réduite.

PROPOSITION N°6 : Mettre en place un crédit d'impôt ou une baisse de la TVA pour l'activité physique adaptée (APA) pour les entreprises qui favorisent par des investissements l'activités physique et sportive de leurs salariés

Favoriser le développement du sport en entreprise est un élément clé du sport-santé. Il permet notamment de faciliter la mise en mouvement de publics éloignés de la pratique sportive. Ce déploiement dans le monde de l'entreprise peut passer par différents biais comme la mise en place de conditions favorisant les trajets domicile-travail (« vélotaf ») ou encore la mise en service de salles de sport dans ou à proximité de l'entreprise.

Pour leur part, les loisirs sportifs marchands, qui innovent dans la pratique du sport, mettent régulièrement leurs établissements à disposition des associations, des personnes handicapées, des salariés et des collectivités. Ils favorisent ainsi la pratique du sport en milieu

professionnel mais se retrouvent encore pénalisés par une fiscalité inadéquate qui représente un frein réel à leur développement. Il convient donc de leur faire bénéficier d'une fiscalité plus adaptée.



#LE SPORT EST ESSENTIEL POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

À l'image de la thématique de la santé, les enjeux environnementaux et la transition écologique occupent une place croissante dans les préoccupations des Français. La prise de conscience des risques encourus se renforce à mesure que les conséquences et la profondeur des problèmes environnementaux deviennent visibles. Intempéries extrêmes, vagues de pollution répétées ou encore variations notables des températures sont autant de signaux alertant la population. Une demande sociale autour d'une plus grande prise en compte de ces problématiques se forme progressivement alors que certains usages et modes de consommation tendent à évoluer. L'alimentation et les modes de déplacement connaissent notamment des évolutions à cet égard. Le coût de l'inaction étant considéré comme supérieur au coût de l'action sur les questions écologiques, des avancées structurantes doivent être atteintes rapidement afin de résorber les conséquences du dérèglement climatique.

Le sport représente un outil mobilisable par les pouvoirs publics dans cet impératif de transition écologique. Si la sensibilisation des pratiquants, l'organisation d'événements durables ou encore la responsabilité sociale et environnementale des organisations sont des pistes d'actions centrales pour le secteur, les mobilités douces représentent également un levier impactant et pertinent.

Celles-ci permettraient de restreindre les pollutions émises par les véhicules à moteur thermique. **La part du vélo dans les déplacements des individus reste faible aujourd'hui, s'approchant des 3%. Dans le même temps, près de la moitié des Français juge que leur commune peut encore progresser sur la thématique des pistes cyclables.** Signe d'un certain changement dans les usages et modes de consommation des individus, la recherche de plus d'autonomie et de proximité avec la nature se renforce dans les attentes des pratiquants. Face à cette demande sociale grandissante, le secteur sportif doit être davantage considéré dans la lutte pour la préservation de l'environnement.

Bien que les mobilités actives aient enregistré une expansion importante récemment, ce développement doit être soutenu et accompagné par des mesures structurantes afin que le vélo devienne une véritable alternative aux moyens de transport motorisés. La mise en place d'infrastructures adaptées et l'accès des Français au matériel idoine sont essentiels dans cette perspective. Plus globalement, le sport doit être mobilisé comme un levier de sensibilisation au service de la transition écologique.



PROPOSITION N°7 : Appliquer un taux de TVA réduit pour l'achat, la location et la réparation de cycles

Le secteur du cycle connaît une croissance forte et continue depuis plusieurs années en France. Cette croissance a été rendue possible par la conjugaison d'une volonté de la population de modifier ses modes de transport avec des politiques nationales et locales volontaristes. Différentes aides ont pu être proposées aux usagers pour l'achat d'un vélo ou pour la réparation de leur vélo, dont certaines restent accessibles. Ces politiques incitatives ont été particulièrement fructueuses puisqu'elles coïncidaient avec une augmentation de la demande de vélos et de services qui y sont liés. Réduire le taux de TVA pour l'achat, la location et la réparation de cycles donnerait un nouvel élan au développement de ces mobilités sur l'ensemble du territoire et participerait donc grandement aux objectifs de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

PROPOSITION N°8 : Renforcer et inscrire dans la durée le plan « Équipements sportifs pour 2024 »



« Le parc français des équipements sportifs, vieillissant et vétuste, doit participer aux objectifs de transition écologique. Il est ainsi nécessaire d'intégrer des critères environnementaux au plan de rénovation Équipements sportifs pour 2024 ».
Eric Daligault - Vice-Président de L'UNION sport & cycle

Le plan triennal de 200 millions d'euros dédié aux équipements sportifs de proximité suscite de nombreuses attentes de la part des porteurs de projets, au premier rang desquels les élus des collectivités territoriales. En effet, ce plan répond aux nouveaux usages en matière d'accès aux activités physiques et sportives, notamment dans l'espace public, et offre une réponse à un parc français d'équipements sportifs vieillissant et vétuste. La pratique sportive de nos concitoyens, qu'elle soit libre ou organisée, urbaine ou rurale, doit être facilitée par un maillage d'équipements au cœur de tous les territoires et pas seulement ceux situés en zone QPV et ZRR. En outre, dans son dernier rapport, le GIEC alerte sur les «conséquences de l'inaction» face au changement climatique. Ainsi, l'implantation, la construction et la rénovation des équipements sportifs doivent nécessairement tenir compte des trois principes suivants :



1. Avoir une approche durable et écologique des équipements sportifs en intégrant des critères environnementaux aux plans de rénovation « Équipements sportifs pour 2024 ». Ces critères pourront être les suivants : rénovation énergétique, démarches éco responsables - éclairage LED, panneaux solaires, utilisation des matériaux bio sourcés et/ou recyclés, mobilisation des filières courtes.

2. Développer des voies vertes, des chemins de randonnées et des pistes cyclables dans les villes et entre les villes et les intégrer au Plan Équipements sportifs pour 2024. Véritables solutions pour lutter contre les déplacements qui génèrent des émissions polluantes, les mobilités actives représentent toutes formes de déplacement qui impliquent un effort musculaire. Parmi elles, le vélo et la marche sont les modes de déplacements actifs les plus courants, mais de nouvelles formes sont apparues : les trottinettes, les rollers, les skateboards, etc. L'espace public doit pouvoir être partagé, sécurisé et adapté aux diverses mobilités actives et publics, notamment pour les plus jeunes.

3. Soutenir spécifiquement les activités physiques et sportives dites de pleine nature en aménageant des équipements sportifs permettant la pratique de trails, via ferrata, kayak, etc. Au carrefour du sport, du tourisme, de la culture et de l'environnement, le développement des activités physiques et sportives de pleine nature et de ses infrastructures est une opportunité pour sensibiliser les pratiquants et futurs pratiquants à la nécessité de

préserver la nature et de valoriser les écosystèmes. Par le tourisme local qu'elles génèrent, elles génèrent également d'importantes retombées économiques pour les territoires ruraux.

4. Développer et généraliser le design actif : Le design actif consiste à habiller et à embellir l'espace public afin d'inciter l'activité physique et sportive libre et spontanée de tous. Propulsé par Paris 2024 et par l'Agence Nationale de Cohésion des territoires, il mérite d'être d'avantage promu notamment auprès des promoteurs publics et privés. Si quelques aides existent, elles restent limitées au cadre de l'expérimentation menée par l'ANCT auprès de 100 villes inscrites au programme « Cœur de ville » labellisées « Terres de jeux ».

PROPOSITION N°9 : Soutenir l'émergence d'une nouvelle industrie française basée sur des solutions environnementales vertueuses dans le secteur du sport, des loisirs et du cycle.

Cette mesure comprend trois axes :

1. Le Made in France : permettre le passage à l'échelle industrielle de projets expérimentaux concluants dans l'univers du textile d'habillement, du chaussant et des articles de sports et loisirs.
2. Le savoir-faire : soutenir le développement des métiers de demain articulés autour de l'éco-conception, du recyclage et du réemploi.
3. L'autonomie stratégique : favoriser la production française de matières premières secondaires.



Les entreprises de la filière du sport, des loisirs, du cycle et de la mobilité active sont pleinement conscientes des enjeux environnementaux et s'engagent pour maîtriser et réduire l'impact écologique de leurs activités. Pour certains de ces acteurs, cette démarche est à l'œuvre depuis plusieurs années, entre appels à projets, R&D en matière d'économie verte et mise en place de solutions concrètes.

Il est donc important que l'Etat soutienne le passage à

l'échelle industrielle de solutions vertueuses émergentes qui ont prouvé leur efficacité, par le biais d'aide publiques et d'appels à projets.

Ceci pour inscrire durablement la France comme puissance industrielle majeure de matières premières secondaires.

L'industrie 4.0 doit incorporer la question environnementale au cœur de son réacteur. C'est à l'Etat, à son administration, notamment l'ADEME, et aux éco-organismes, de permettre l'émergence de cette nouvelle révolution industrielle.



⁶<https://www.vie-publique.fr/en-bref/280190-niveau-de-vie-des-inegalites-en-legere-augmentation-depuis-2008>

#LE SPORT EST ESSENTIEL POUR L'EQUITE SOCIALE ET L'INCLUSION

Loin d'atténuer les inégalités dans notre pays, la crise sanitaire a participé à l'approfondissement de ces phénomènes. Les ménages les plus modestes ont notamment vu leurs revenus mensuels diminuer depuis mars 2020, date de début du premier confinement. Le pouvoir d'achat constitue en ce sens la principale préoccupation des Français à l'approche des élections présidentielles. Au-delà de ces problématiques d'inégalités et de pauvreté, la question de la cohésion sociale représentera un défi majeur pour le futur gouvernement qui devra œuvrer pour renforcer le lien social au sein de la population française.

Parmi les domaines d'activités générateurs de liens et d'interactions sociales, le sport occupe une place de premier ordre. Que ce soit sur les terrains ou dans les gradins, les activités physiques et sportives véhiculent de multiples moments d'échange, de rassemblement et de partage. La dimension sociale est inhérente au secteur sportif qui participe à l'éducation et l'émancipation des pratiquants. Le rapprochement d'individus issus d'horizons et d'origines sociales différentes établit également le sport comme un important facteur de cohésion sociale. Ce rôle de liant au sein de la société pourrait être encore davantage efficient, alors que les inégalités existantes entre individus

ruissellent dans le secteur sportif. Le niveau de revenu du foyer impacte, de fait, l'accès ou non des individus à la pratique sportive. Dans le même sens, l'accessibilité, comprenant le prix, la praticité de l'activité et la distance à parcourir, composent des barrières dans l'appropriation des activités sportives. Le rôle du sport comme facteur d'inclusion pourrait donc être étayé par sa démocratisation à certains pans de la population.

Malgré certains freins d'accès à la pratique, le secteur sportif reste l'un des ciments unissant les différentes briques de la société. Afin que ce rôle perdure, le sport doit être reconnu comme un facteur clé d'inclusion et de cohésion sociale. La mise en place de dispositifs favorisant le développement de la pratique sportive pour tous, partout et à tous les âges de la vie doit participer de cette dynamique. La réduction des inégalités d'accès aux pratiques physiques et sportives constitue néanmoins un prérequis pour se rapprocher de cet objectif.

PROPOSITION N°10 : Lancer un plan de relance national en faveur des colonies, des classes de découverte et des classes de neige à destination de chaque élève du primaire

La montagne en chiffres :

- **10 millions** de clients chaque hiver en France.
- Sur le podium mondial des destinations ski avec plus de **55 millions de journées skieurs**.
- **1 500 magasins** de sport en station.
- **13% de la population pratique le ski** ou un autre sport d'hiver (7ème sport le plus pratiqué en France).
- **1 milliard d'euros de perte** de chiffres d'affaires lors de la saison hiver 2020, du fait de la pandémie.



Julien Gauthier, Vice-Président de l'USC :
« Au sortir de la pandémie de Covid19, il est crucial de relancer les séjours jeunes (colonies, classes de neige), qui sont un levier incontournable pour créer une culture neige et montagne chez les jeunes Français et pérenniser l'économie des sports d'hiver sur le long terme. »

L'accès à la pratique sportive reste inégalitaire. Cela est d'autant plus vrai pour les activités de pleine nature. Aux inégalités de revenus s'ajoutent notamment d'importantes inégalités géographiques qui restreignent l'accès d'importantes parties de la population à ce type d'activités.

La découverte et la sensibilisation des individus à un environnement pourtant riche s'en trouvent affectées. La relance au niveau national des classes de découverte et des classes de neige à destination des élèves de primaire doit ainsi permettre de renouveler et d'élargir l'accès à la pleine nature et aux activités sportives qui en découlent. Si cette mesure permettrait de soutenir le secteur des activités de montagne et d'outdoor, elle est également synonyme de consolidation de l'égalité et de lien social des plus jeunes dans leur sensibilisation aux activités de pleine nature.

PROPOSITION N°11 : Élargir le dispositif du Pass'Sport à tous les lieux de pratique sportive et aux jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans, sous conditions de ressources

Signe de la réussite du dispositif, plus d'un million de jeunes pratiquants avaient bénéficié du Pass'Sport à la fin de l'année 2021. L'élargissement du dispositif à tous les jeunes de 25 ans et moins doit permettre de lever ou d'atténuer le frein que représente le coût d'accès à la pratique pour un certain nombre d'individus. Cet élargissement favoriserait l'égalité d'accès à toutes les activités physiques et sportives. En ce sens, il doit concerner l'ensemble des organisations sportives participant au développement de la pratique, comprenant notamment les loisirs sportifs marchands, afin que les retombées en soient multipliées.



PROPOSITION N°12 : Créer un dispositif fiscal incitant les maîtres d'ouvrages publics et privés à intégrer un équipement sportif dans leurs constructions : le « 1% ludo-sportif »

Les aménagements ludiques et sportifs en chiffres :

- **1,7 milliard d'euros** d'investissement au premier semestre 2021.
- **612 villes labellisées** « Ville active & sportive » en 2020.
- **320 000 équipements sportifs**
- Une moyenne de **47 équipements pour 10 000 habitants**.

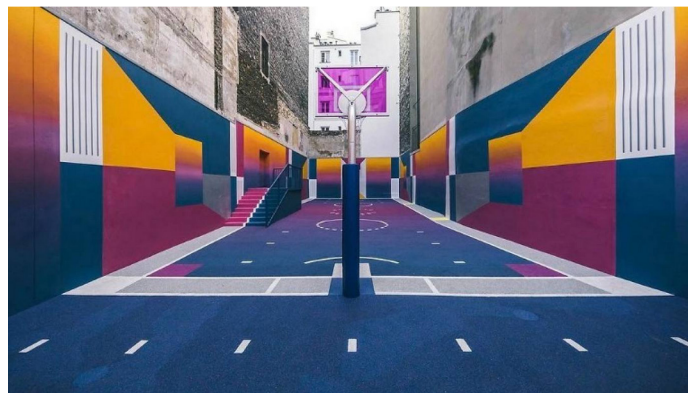
Parmi les mesures pouvant favoriser dans le même temps la multiplication des aménagements ludiques et sportifs et le développement de l'activité physique dans l'Hexagone, l'introduction du 1% ludo-sportif dans les aménagements urbains paraît tout aussi pertinente qu'efficace. À l'image du 1% artistique, permettant l'intégration d'une œuvre d'art dans le projet de construction ou d'extension d'un bâtiment public d'une commune, d'un département ou d'une région, le 1% ludo-sportif pourrait avoir un effet particulièrement stimulant sur la pratique sportive.

Le choix serait laissé aux élus locaux ou promoteurs d'œuvrer soit en faveur du sport, soit en faveur de la culture.

Une telle mesure, incitant les maîtres d'ouvrages public et

privés à intégrer un équipement ludique et sportif dans les projets de constructions, dans la limite d'un investissement d'une certaine valeur ou superficie, favoriserait l'accès à la pratique sportive du plus grand nombre. Dans le même temps, les activités physiques et sportives obtiendraient une importance renouvelée au sein des communes ce qui favoriserait par la même la sensibilisation aux bienfaits de la pratique sportive.

Dans cette perspective, les aménageurs urbains du secteur sportif doivent occuper une place première au sein des travaux de réflexion entourant la ville de demain.



Les 12 propositions de l'UNION sport & cycle

#LE SPORT EST ESSENTIEL POUR L'ECONOMIE ET L'EMPLOI

PROPOSITION N°1 : Lancer un grand plan de réindustrialisation pour le secteur du cycle.

PROPOSITION N°2 : Valoriser les territoires sportifs et promouvoir les activités sportives outdoor avec la création d'un label « Destinations de tourisme sportif d'excellence. »

PROPOSITION N°3 : Engager une profonde réflexion sur l'évolution des besoins en matière de formations et d'expertises dans les métiers du sport, des loisirs et du cycle.

#LE SPORT EST ESSENTIEL POUR LA SANTE

PROPOSITION N°4 : Permettre la prise en charge par les mutuelles des prescriptions médicales liées au sport et à l'activité physique.

PROPOSITION N°5 : Appliquer un taux de TVA réduit à 10% pour les loisirs sportifs marchands.

PROPOSITION N°6 : Mettre en place un crédit d'impôt ou une baisse de la TVA pour l'activité physique adaptée (APA) et pour les entreprises qui favorisent par des investissements l'activité physique et sportive de leurs salariés.

#LE SPORT EST ESSENTIEL POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

PROPOSITION N°7 : Appliquer un taux de TVA réduit pour l'achat, la location et la réparation de cycles.

PROPOSITION N°8 : Renforcer et inscrire dans la durée le plan « Équipements sportifs pour 2024 ».

PROPOSITION N°9 : Soutenir l'émergence d'une nouvelle industrie française basée sur des solutions environnementales vertueuses dans le secteur du sport, des loisirs et du cycle.

#LE SPORT EST ESSENTIEL POUR L'ÉQUITÉ SOCIALE ET L'INCLUSION

PROPOSITION N°10 : Lancer un plan de relance national en faveur des colonies, des classes de découverte et des classes de neige à destination de chaque élève du primaire.

PROPOSITION N°11 : Élargir le dispositif du Pass'Sport à tous les lieux de pratique sportive et aux jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans, sous conditions de ressources.

PROPOSITION 12 : Créer un dispositif fiscal incitant les maîtres d'ouvrage publics et privés à intégrer un équipement sportif dans leurs constructions : le 1% ludo-sportif

QUI SOMMES NOUS ?

La première organisation professionnelle des entreprises du sport, des loisirs, du cycle et de la mobilité active.

Elle fédère **1 700** entreprises, dont **95%** de TPE-PME représentant plus de **3 000** points de vente, **500** marques, plus de **2 100** établissements sportifs, **80 000** salariés et **12 milliards** d'euros de chiffre d'affaires cumulé.

17 millions : c'est le nombre de Français qui fréquentent chaque année les établissements sportifs privés (loisirs sportifs marchands).

600 millions d'euros : c'est le soutien économique (sponsoring, dotation, mécénat...) apporté chaque année au mouvement sportif par les entreprises de l'USC.

NOTRE MÉTHODE DE CONSULTATION

Pendant plus d'un mois, l'UNION Sport et Cycle a organisé une grande consultation auprès de ses 1 700 entreprises adhérentes. Les entreprises ont ainsi pu se prononcer sur de nombreuses propositions, réparties en grandes thématiques, et formuler les leurs.





UNION SPORT & CYCLE
33, RUE NUNGESSER ET COLI
75016 PARIS
T : 01 47 32 56 23

contact@unionsportcycle.com
www.unionsportcycle.com

